



Organisation de l'aviation civile internationale

## BULLETIN ÉLECTRONIQUE

Pour information seulement

EB 2020/9

le 30 janvier 2020

### ÉVOLUTION DE LA SITUATION RELATIVEMENT À LA FLAMBÉE DE NOUVEAU CORONAVIRUS (2019-nCoV)

1. La situation a évolué relativement à la flambée de nouveau coronavirus (2019-nCoV), qui a été signalée pour la première fois en Chine en décembre 2019 et décrite dans le bulletin électronique EB/2020/6 du 24 janvier 2020. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a convoqué une deuxième réunion du Comité d'urgence, le 30 janvier 2020, conformément au Règlement sanitaire international (RSI). **Le Directeur général a déclaré que la flambée de nouveau 2019-nCoV constitue une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI), a accepté l'avis du Comité et a émis cet avis en tant que recommandations temporaires au titre du RSI (2005).** La déclaration sur cette réunion peut être consultée à l'adresse : [https://www.who.int/fr/news-room/detail/30-01-2020-statement-on-the-second-meeting-of-the-international-health-regulations-\(2005\)-emergency-committee-regarding-the-outbreak-of-novel-coronavirus-\(2019-ncov\)](https://www.who.int/fr/news-room/detail/30-01-2020-statement-on-the-second-meeting-of-the-international-health-regulations-(2005)-emergency-committee-regarding-the-outbreak-of-novel-coronavirus-(2019-ncov)).
2. L'OMS, qui est l'institution des Nations Unies chef de file pour la gestion de cette flambée, continue de fournir tout le soutien technique et opérationnel nécessaire pour la contenir. De plus amples informations sur des rapports de situation, des orientations techniques et des conseils de voyage sont disponibles à l'adresse : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>.
3. Les conseils les plus à jour de l'OMS concernant le trafic international dans le contexte de la flambée de 2019-nCoV (publiés le 27 janvier 2020) sont disponibles à l'adresse : <https://www.who.int/ith/2020-27-01-outbreak-of-Pneumonia-caused-by-new-coronavirus/en/>.
4. Les États membres sont priés instamment de consulter régulièrement le site de l'OMS pour obtenir de l'information à jour et de suivre les recommandations et les orientations fournies par l'OMS.
5. En tant qu'institution des Nations Unies, l'OACI a comme rôle principal d'appuyer l'OMS dans la gestion de cette flambée en fournissant des renseignements relatifs à l'aviation, en participant à des réunions et en agissant à titre de facilitateur principal pour les États et les organisations qui sont membres du programme OACI d'Accord de collaboration pour la prévention et la gestion des événements de santé publique dans le secteur de l'aviation civile (CAPSCA). L'OACI continue de collaborer étroitement avec l'OMS et des parties prenantes de l'aviation afin de fournir un appui.

6. Des renseignements clés compilés par l’OMS, l’OACI et d’autres entités concernées sont publiés sur le site web du CAPSCA (<https://www.capsca.org>) et diffusés par courrier électronique à travers le réseau CAPSCA (c’est-à-dire les organisations partenaires mondiales du CAPSCA du siège de l’OACI à Montréal, au Canada ; les organisations régionales CAPSCA et les coordonnateurs CAPSCA des États membres des bureaux régionaux de l’OACI).

7. Les États qui ne sont pas encore membres du programme CAPSCA de l’OACI sont fortement encouragés à le devenir, conformément à la résolution A40-14 de l’Assemblée de l’OACI : *Atténuation de la propagation des maladies, notamment par la désinsectisation des aéronefs et la lutte antivectorielle, et importance du CAPSCA [Accord de collaboration pour la prévention et la gestion des événements de santé publique dans le secteur de l’aviation civile (CAPSCA)] pour la mise en œuvre.*

Publié sous l’autorité de la Secrétaire générale
--